

DEPARTEMENT DE L'OISE



VILLE DE CLERMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

10. Demande de subvention 2026 - Place Decuignières phase 1 & création d'un parking rue Henri Barbusse.

Séance ordinaire du 2 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Clermont légalement convoqué à 19 H 00, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire. La convocation a été adressée aux membres du Conseil Municipal par Lionel OLLIVIER Maire de la Commune de Clermont, le 26 janvier 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nombre de Conseillers
Municipaux

- en exercice : 33
- Présents : 27
- Votants : 28

Présents : M. OLLIVIER, Mme BOVERY, M. BELLANGER, Mme GRANGE, M. DELCROIX, M. MINE, Mme CHANOINE, M. TANTOST, M. LAMBERT, M. PORTEMER, M. FAKALLAH, Mme MARINO, M. FORTANE, Mme KESWANI, Mme CALDERON, M DIZENGREMEL, Mme SICARD, M. CARPENTIER, Mme BOURDIN, M. DECAIX, Mme BARBIER-GUINARD, Mme BIASON, Mme PILLON, M PENEAU, Mme DESCHAMPS, M MANDAT, Mme VEGA.

Absent ayant donné pouvoir :

M. SOLIVA a donné pouvoir à Mme DESCHAMPS

Date de dépôt :

0 2 FEV. 2026

Absents excusés :

Date de publication
ou notification :

Mme COLAS-FLEURY, Mme BOUTHORS, M CUSSENE, M GELEE

0 4 FEV. 2026

Absents : Mme BOUVIGNIES

Secrétaire : M TANTOST

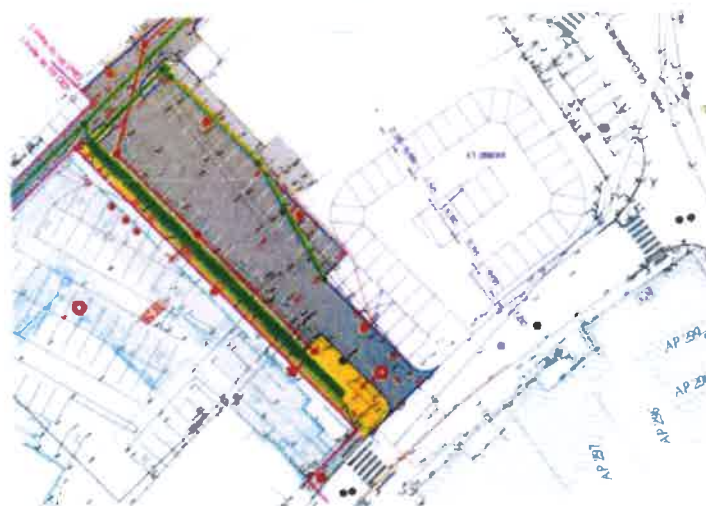
La séance est ouverte à 19 H 00.

Considérant que la DGCL nous a indiqué, qu'il y ait ou non délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire pour présenter la demande de subvention (prévue au 26° de l'article L. 2122-22 du CGCT), celle-ci ne peut être présentée que lorsque l'opération et ses modalités de financement ont été préalablement approuvées par le conseil municipal.

Considérant que la ville de Clermont continue d'investir pour le cadre de vie des habitants.

En effet, dans le cadre des travaux de reconfiguration du carrefour et de la place Decuignières, il est prévu la réalisation d'un parking provisoire pour améliorer l'offre de stationnement en centre-ville pour un montant prévisionnel de 80 000 € HT. Cette première phase vise à offrir une première réponse aux besoins des usagers, elle permet en outre de travailler sur les études et la programmation de chantier pour aboutir à une reconfiguration plus vaste du carrefour.

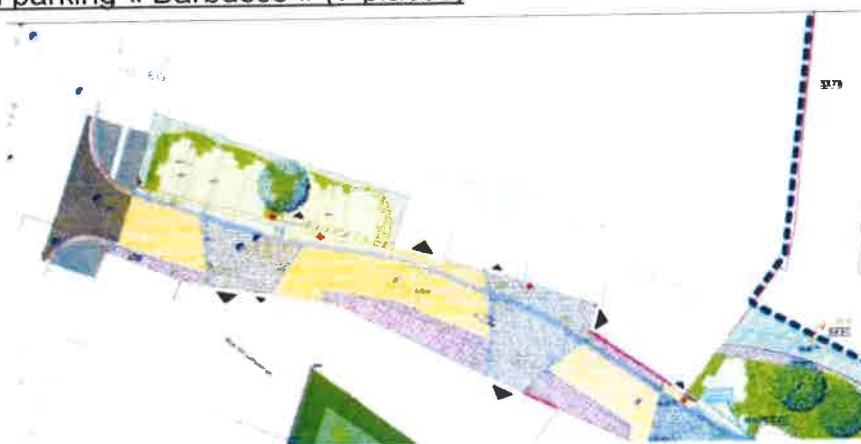
Esquisse du parking provisoire (41 places)



La Ville souhaite par ailleurs poursuivre l'amélioration du cadre de vie dans le quartier de la gare en créant un parking infiltrant et végétalisé à la place de l'ancien café Barbusse. Le coût estimé est de 100 000 € HT. Ces travaux comprennent notamment une phase de démolition.

Considérant que la Ville souhaite solliciter les subventions de l'Etat et du Conseil départemental au plus haut taux possible ;

Esquisse du parking « Barbusse » (7 places)



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **DECIDE de valider** ce programme d'investissements,
- ▶ **DECIDE de solliciter** les subventions des différents partenaires au plus haut taux possible,
- ▶ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ainsi que le Premier Adjoint à signer tous les documents relatifs à ces acquisitions.

Pour copie conforme

Le Maire,

Lionel OLLIVIER.

